



Comité de vigilance

DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE
DE SAINT-THOMAS

RIVIÈRE ST-JOSEPH

BULLETIN D'INFORMATION

Volume 12, numéro 1
Printemps 2020

NOUS TRAVAILLONS AVEC VOUS ET POUR VOUS

LE 12^e BULLETIN !

En 2019, le comité a tenu quatre rencontres. Le dossier majeur qui a retenu notre attention a été celui de la gestion des matières organiques. Des citoyens ont soulevé quelques questions relativement à ce dossier. D'une part, certains se sont inquiétés que les camions de collecte de matières organiques accèdent au lieu d'enfouissement. Je tiens à vous rassurer à ce sujet. Ces camions entrent sur le site parce que le centre de compostage se situe sur la propriété de Dépôt Rive-Nord (DRN) à la même adresse, mais à un endroit différent, soit à l'est des cellules d'enfouissement (voir la carte).

L'année 2019 a aussi connu des épisodes d'odeurs. La majeure partie de ces odeurs seraient attribuables au déplacement de matières résiduelles organiques dans le secteur du centre de compostage.

Avant de vous quitter, je veux vous assurer que les membres du comité demeurent vigilants malgré le confinement exigé par la pandémie de la COVID-19. Toutefois, la rencontre du printemps 2020 a été annulée.

En mon nom et celui de tous les membres, je vous souhaite une bonne santé durant cette période difficile.

Marc Corriveau
Président du comité de vigilance
Lieu d'enfouissement technique
de Saint-Thomas

MOT DE L'ENTREPRISE

Nous avons amorcé l'année 2020 avec un calendrier de travaux bien rempli : excavation d'une nouvelle cellule d'enfouissement, forage d'une trentaine de puits de captage des biogaz, recouvrement final d'une superficie de 60 000 m² et amélioration de la station de traitement des eaux de lixiviation pour n'en nommer que quelques-uns.

Toutefois, en mars dernier, la situation de pandémie est venue bouleverser le quotidien

de chacun d'entre nous. Malgré cette situation, notre entreprise a été autorisée à poursuivre ses opérations puisqu'elles sont considérées comme prioritaires par le Gouvernement du Québec. Conformément aux recommandations des autorités publiques, nous avons déployé une série de mesures pour assurer la santé et la sécurité de nos employés afin qu'ils puissent poursuivre leurs tâches essentielles à l'exploitation de nos installations.

Je peux vous affirmer que les employés de l'entreprise ont été à la hauteur du défi à relever! Par leur implication et leur travail soutenu, nous sommes en mesure de maintenir nos activités de gestion des matières résiduelles, dans le plus grand respect de nos engagements environnementaux.

Luc Turcotte
Directeur général
Dépôt Rive-Nord

1. BILAN 2019 DU COMITÉ DE VIGILANCE

Au cours de l'année, plusieurs dossiers ont retenu l'attention du comité de vigilance, mais d'une façon plus particulière, celui de la gestion des matières organiques et des odeurs. Dépôt Rive-Nord y porte également une grande attention.

- Le comité a visité le Centre de tri d'EBI Environnement qui regroupe un écocentre et un centre de tri des matières recyclables. Le centre est équipé de plusieurs machines automatisées et plus d'une quarantaine d'employés procèdent au traitement d'environ 30 000 tonnes de matières par année. Environ 90% de ces matières sont recyclées ou valorisées. Tous les produits recyclés sont vendus localement à l'exception du papier journal de type no.7. Pour ce qui est du verre, il est majoritairement vendu à une entreprise

de la région de Trois-Rivières pour être valorisé en produits abrasifs.

- Les consultants externes ont présenté deux rapports au comité : le rapport de suivi de l'eau et le rapport de suivi des odeurs.
- Des nouvelles du fonds postfermeture. Ce fonds vise à accumuler les sommes nécessaires pour assurer la gestion environnementale du lieu d'enfouissement technique après sa fermeture. Le fonds de DRN a été établi en 2008 conformément aux exigences gouvernementales. Ce fonds est géré de façon autonome et indépendante par Gestion fiduciaire Desjardins. Au 31 décembre 2019, il y avait plus de 9 M\$ dans le fonds. En 2036, il devrait y avoir environ 30 M\$ disponible pour

garantir dans le temps toutes les activités de gestion environnementale.

- Enfin, deux postes sont à pourvoir au sein du comité, ceux des représentants-citoyens de Berthierville et de Sainte-Geneviève-de-Berthier.



Aménagement du lieu d'enfouissement de Saint-Thomas

2. RAPPORT SUR LES DOSSIERS IMPORTANTS

2.1 GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Les quantités de matière organique admises croissent au fur et à mesure que les municipalités implantent cette collecte sur leur territoire. La majorité des clients de DRN ont maintenant mis en place la collecte des résidus organiques, soit les MRC de Joliette, D'Autray, Montcalm, L'Assomption et l'est de Montréal. Par ailleurs, la gestion des odeurs provenant de ces matières représente toujours un grand enjeu.

DRN a construit à titre expérimental quatre cellules de biométhanisation afin d'optimiser la valorisation de ces matières. Le processus de biométhanisation dans ces cellules comprend trois phases qui s'étendent sur une période d'environ deux ans. La dernière phase en est une de stabilisation au cours de laquelle la matière est désenfouie et transportée au centre de compostage pour terminer le processus. DRN fait rapport de cette expérimentation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) tous les six mois.

La qualité du compost constitue une condition essentielle pour l'utilisation à des fins horticoles. DRN reçoit plus de 50 000 tonnes de matières organiques par année. Les impuretés contenues dans ces matières doivent être mécaniquement retirées avant de procéder à la biométhanisation. Le rôle du citoyen est crucial pour assurer la qualité du compost. Chaque citoyen doit bien gérer ses résidus de table à la maison :

- Les sacs de plastique ne sont pas biodégradables. Ils ne font que se dégrader en petits morceaux que l'on retrouve dans le compost. Il est donc préférable d'utiliser **des sacs de papier** entièrement biodégradables.
- Seule la matière organique, à savoir **les résidus de table**, doit être mise dans le bac brun. Toute autre matière altère la qualité du compost.

Pour améliorer la gestion des odeurs, particulièrement en été, DRN s'est doté de deux outils supplémentaires :

- Caractérisation des sources d'émissions d'odeurs par une firme spécialisée;
- Rétablissement d'une patrouille odeurs circulant en périphérie du site de façon à avoir un suivi journalier des odeurs.

De plus, DRN a adapté certaines de ses pratiques. Les camions transportant des matières organiques doivent arriver avant 16 h au centre de compostage afin de permettre le traitement des matières avant la fermeture.

2.2 CAPTAGE DES BIOGAZ

Le potentiel de réchauffement climatique du méthane est 21 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone (CO₂). Actuellement, le système de captage du site récupère plus de 30 000 000 m³/année de méthane dans le biogaz se traduisant

par une réduction des émissions de gaz à effet de serre de plus de 400 000 tonnes de CO₂ par année. À titre de comparaison, une voiture moyenne émet environ quatre tonnes de CO₂/année. La réduction de gaz à effet de serre

est donc équivalente au retrait de la circulation de plus de 100 000 voitures par année. L'évaluation des émissions d'une voiture est tirée des données de Ressources naturelles Canada.

2.3 SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX

Le site de DRN compte quatre cellules complétées et une en exploitation, la cellule 4. DRN exploite également sur sa propriété un système de traitement des boues de fosses septiques et un centre de compostage.

A. En quoi consiste l'analyse de l'eau ?

L'objectif du programme est d'assurer un suivi de la qualité de l'eau souterraine et de l'eau de surface.

Le site fait l'objet d'un suivi environnemental depuis son établissement en 1978. Celui-ci a évolué de manière à s'adapter aux normes en vigueur et aux conditions d'exploitation.

Le suivi environnemental comporte six (6) volets. On effectue des analyses physico-chimiques sur des échantillons d'eau prélevés à des endroits stratégiques (90 puits d'observation et 4 stations d'échantillonnage des eaux de surface) en fonction des activités sur le site. Le suivi des eaux est effectué sur un territoire couvrant près de 100 hectares. La fréquence d'échantillonnage varie de deux à trois fois par année selon les endroits. Le programme cible six paramètres analytiques jugés prioritaires.

La carte ci-dessous indique les endroits où sont prélevés les échantillons au pourtour du lieu d'enfouissement technique.



Points de prélèvement des échantillons d'eau

B. Résultats 2019

• Constats généraux

Comme partout dans la région, le niveau des eaux souterraines se situe près de la surface du terrain naturel, soit de 2 m à 6 m de profondeur. L'écoulement des eaux souterraines se divise en deux bassins versants, celui de la rivière La Chaloupe et celui de la rivière Saint-Joseph. L'eau souterraine se recharge par l'infiltration naturelle des précipitations dans le sol. L'eau s'écoule ensuite vers les rivières.

Dans l'ensemble, le suivi des eaux réalisé en 2019 confirme les résultats obtenus au cours des dernières années, à savoir que les activités d'enfouissement dans les cellules étanches n'ont aucune influence sur la qualité des eaux souterraines.

• Eau souterraine des particuliers

Ce programme annuel de suivi consiste à suivre l'évolution de la qualité de l'eau souterraine

de 29 puits de citoyens riverains pour vérifier que la qualité de l'eau consommée n'est pas affectée par les activités de DRN. Chaque année, l'eau du tiers des puits répertoriés est analysée. En 2019, dix (10) ouvrages de captage ont été échantillonnés. Comme les années précédentes, la plupart des paramètres analysés respectent les normes du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) en vigueur. Seuls quelques paramètres n'ont pas respecté ces normes. Il s'agit de situations associées à l'environnement immédiat des puits et non aux activités du site.

De plus, des échantillons sont également prélevés pour répondre à la demande de certains résidents limitrophes qui souhaitent faire analyser l'eau de leur puits.

• Centre de compostage

La qualité des eaux souterraines dans le secteur du centre de compostage est vérifiée à quatre reprises (printemps, été, automne et hiver). Chacun des échantillons prélevés est soumis à des analyses pour 15 paramètres.

Les résultats obtenus en 2019 ainsi que lors des dernières années indiquent que la qualité des eaux souterraines situées en aval du centre de compostage s'est altérée à partir du début des années 2000. Cette situation n'est pas attribuable au centre de compostage puisqu'il est muni d'un système d'étanchéité. Elle serait plutôt associée à la proximité d'anciennes cellules d'enfouissement (cellule 1 et cellule 2a), exploitées selon le principe d'atténuation naturelle comme c'était la règle à cette époque.

• Les eaux pompées à la rivière La Chaloupe

Ce suivi est divisé en trois volets :

1. Suivi hebdomadaire des eaux acheminées à la station de traitement;
2. Suivi des eaux pompées à la rivière La Chaloupe;
3. Suivi des débits de rejet à la rivière La Chaloupe.

Les eaux de lixiviation recueillies du lieu d'enfouissement technique subissent un traitement physico-chimique complet avant d'être acheminées à la rivière La Chaloupe.

Les résultats obtenus en 2019 permettent de constater que les normes de rejet de l'article 53 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) ont toutes été respectées. Dans l'ensemble, ces eaux respectent les concentrations et les charges allouées et indiquent que le système de traitement est très efficace.

• Les eaux souterraines et les eaux de surface au périmètre de la cellule d'enfouissement technique

De façon générale, les résultats d'analyses des eaux de surface au périmètre de la cellule C-4 montrent que leur qualité s'est maintenue en 2019.

La stabilité des résultats obtenus indique un maintien de la qualité des eaux souterraines dans le temps et par rapport à l'amont.

• Les eaux souterraines faisant résurgence à la rivière Saint-Joseph

Le suivi environnemental de la qualité des eaux souterraines faisant résurgence à la rivière Saint-Joseph est réalisé mensuellement à partir de dix (10) puits d'observation aménagés à moins de 50 m du côté nord de la rivière. Le programme respecte les critères définis par le MELCC. En général, les résultats de 2019 indiquent que la qualité des eaux souterraines respecte bien les critères de qualité établis.

Des travaux en cours visant à augmenter la capacité de la station de traitement permettront d'opérer de façon optimale la tranchée conçue pour intercepter l'eau provenant d'anciennes cellules situées en amont de la rivière Saint-Joseph.



Points d'échantillonnage en amont de la rivière Saint-Joseph

2.4 LES ÉMISSIONS D'ODEURS 2019

A. Signalement transmis au MELCC en 2019

Au cours de l'année 2019, le Ministère a enregistré trois plaintes de la part des citoyens.

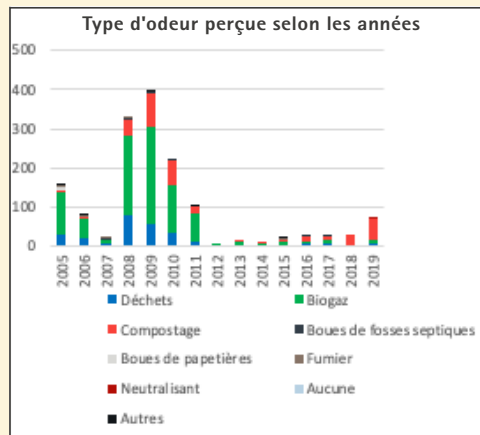
B. Rapport du comité des odeurs

Le comité des odeurs est composé de 18 personnes résidant près du site. La rencontre annuelle a eu lieu le 9 octobre 2019. Les membres transmettent leurs observations d'odeurs à WSP, le consultant responsable du suivi, sur une base

continue. Un nouveau programme informatique permet à DRN de recevoir simultanément les observations afin de cibler rapidement la cause des odeurs et de mieux les contrôler. De plus, des appels téléphoniques et/ou des envois de questionnaires sont effectués tous les trois (3) mois pour entendre les commentaires des participants sur les odeurs perçues. **suite »**

Au cours de l'année 2019, les membres ont émis 76 observations d'odeurs. Ce sont principalement des odeurs de compostage, perçues majoritairement au cours des mois de juillet à octobre. La plupart des odeurs sont signalées dans le secteur au nord-est du site, Petit-Bois d'Autray et rang Sainte-Philomène.

On note une légère augmentation des observations en 2019 par rapport à 2018. Toutefois, celles-ci demeurent bien en deçà de celles connues entre 2008 et 2011. Les odeurs sont associées principalement au compost (71 %) comme le montre le tableau ci-dessous.



C. Trois moyens pour signaler une odeur

Si vous constatez des odeurs, vous pouvez les signaler de trois façons :

- Participer au comité de suivi des odeurs en communiquant avec Samuel Lévêque chez WSP au 514 247-5815
- Communiquer directement avec Dépôt Rive-Nord au 450 836-2546
- Formuler une plainte au MELCC : 450 654-4355, poste 0.

RAPPEL DE LA MISSION

Le mandat du comité de vigilance est de : « Faire des recommandations sur l'élaboration et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations et à atténuer ou à supprimer les impacts du lieu actuel et projeté sur le voisinage et l'environnement. »

Pour mieux remplir sa mission, le comité a ajouté à son mandat un volet communication. Il se fait un devoir de recevoir les commentaires, les demandes d'information et les préoccupations de la population (450 836-7532 ou vigilancedrn@hotmail.com) et d'y donner suite dans les meilleurs délais.

De plus, le comité de vigilance pourrait faire appel au MELCC pour qu'il intervienne s'il croyait que l'entreprise ne respectait pas les conditions de ses certificats d'autorisation.

Informez-vous

L'ordre du jour de chacune des rencontres du comité ainsi que les procès-verbaux de ces rencontres sont disponibles après leur adoption sur le site Internet des municipalités dans certains cas ainsi que sur le site de DRN à www.ebiqc.com/services/service-disposition-dechets/parc-de-technologies-environnementales

Communiquez avec nous

Nous tenons à rappeler que nous faisons appel à vous, citoyens. Faites-nous part de vos questions, préoccupations et commentaires. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

TÉLÉPHONE : 450 836-7532

COURRIEL : vigilancedrn@hotmail.com

COURRIER

Comité de vigilance de Dépôt Rive-Nord

À l'attention de L'Envol

588, rue Montcalm

Berthierville (Québec) J0K 1A0

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT COMMUNIQUER DIRECTEMENT AVEC VOTRE MUNICIPALITÉ.

COMPOSITION

Le comité de vigilance est composé de 13 membres, représentants-citoyens, représentants des municipalités et des MRC concernées, des groupes environnementaux, du milieu agricole et de l'entreprise. Monsieur Marc Corriveau est le président du comité et madame Colette Schwartz en est la secrétaire.

REPRÉSENTANTS DES MRC

Marc Corriveau,
président,
maire de Saint-Thomas,
MRC de Joliette

Suzanne Nantel,
mairesse de Berthierville,
MRC de D'Autray

REPRÉSENTANTS MUNICIPALIAUX

Jacinthe Brissette,
conseillère,
municipalité de Lanoraie

André Champagne,
conseiller,
municipalité de Saint-Thomas

Sylvain Destrempe,
conseiller,
municipalité de Berthierville

Robert Pufahl,
conseiller, municipalité de
Sainte-Geneviève-de-Berthier

CITOYENS

Paul Lafleur,
municipalité de Saint-Thomas

Marie-Ève Mondor,
municipalité de Lanoraie

Poste à pourvoir,
municipalité de
Sainte-Geneviève-de-Berthier

Poste à pourvoir,
municipalité de Berthierville

REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES

Denise Trudel,
Conseil régional de
l'environnement de Lanaudière

Henri Thouin,
représentant du syndicat UPA
Kildare-Lanaudière

DÉPÔT RIVE-NORD

Luc Turcotte,
directeur général